



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

calamités agricoles

Question écrite n° 13753

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les viticulteurs du vignoble audois à la suite des récentes gelées. En effet, le vignoble audois a connu une gelée d'une ampleur exceptionnelle dans la nuit du 13 au 14 avril 1998. Les températures sont descendues jusqu'à moins 5 degrés et l'ensemble des communes viticoles du département de l'Aude ont été touchées. La viticulture audoise s'est engagée depuis une vingtaine d'années dans une révolution qualitative exemplaire et il serait dommageable pour les viticulteurs de ce département de voir leurs efforts réduits à néant. Il souligne avec satisfaction la réelle volonté du Gouvernement de faire jouer dans des délais très courts la solidarité nationale et la procédure accélérée de calamité agricole. En conséquence, et vu les problèmes de trésorerie qui vont inévitablement se poser, il lui demande dans quelles mesures et selon quel calendrier il entend agir pour venir en aide aux viticulteurs audois.

Texte de la réponse

Les dommages occasionnés par le gel d'avril 1998 dans le département de l'Aude ont fait l'objet de diverses enquêtes par les autorités locales afin de connaître leur importance, et définir la zone sinistrée. Dès qu'une appréciation correcte des quantités récoltées aura pu être faite, la demande de reconnaissance du caractère de calamité agricole sera soumise à l'avis de la Commission nationale des calamités agricoles dans les meilleurs délais. D'ores et déjà, des instructions ont été données aux autorités départementales pour que la procédure de traitement des dossiers soit accélérée afin de réduire le délai d'indemnisation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13753

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1998, page 2421

Réponse publiée le : 27 juillet 1998, page 4126